Agent.es de doit public :
Commission Paritaire de Suivi des Régimes de Retraite
2026 : Un tournant ?

Present.es pour défendre nos droits !

Vous avez reçu il y a quelques temps un Tract intersyndical interpellant la DG à la suite de la réunion présentant les comptes de résultats annuels 2025 des deux contrats du régime de retraite surcomplémentaire (régime fermé et régime ouvert). La CGT a contribué à sa version finale, tenant au fil des ans à multiplier les démarches communes des organisations syndicales au sein de la CPSRR vis-à-vis de la Direction et des assureurs.

La CGT France travail n'entend pas valider l'ensemble des tenants et aboutissants de ces régimes (et notamment les principes de « capitalisation »), mais reste en permanence vigilante à défendre les intérêts des agent.es ex-ANPE.

Hier, aujourd'hui et demain !

Notre rôle au sein de cette CPSRR face à la DG et à l'assureur est de lever toute incertitude, de faire toute proposition qui améliorerait la gestion, l'information, les garanties collectives, jusqu'aux situations les plus extrêmes (dont la préservation des ayants-droits en cas de décès de l'ex-agent.e).

Chaque année, la CGT revendique, auprès de la DG et la CNP (assureur), **la révision de la valeur d'acquisition du point du régime ouvert,** en faveur des agent.es. Entre 2019 et 2021, cette valeur a augmenté de 44 % - pour une même somme prélevée. Mais, depuis, les agent.es qui cotisent acquièrent beaucoup moins de points. Or le régime est nettement excédentaire ! Il est pour nous impératif que le nombre de points acquis augmente à nouveau. Mais, main dans la main, direction et assureur s'y oppose. Ce serait pourtant un juste retour des choses.

De quoi demain sera fait ?

Des propos ambigus, réitérés, des discours alarmistes, un non abondement du fonds collectif du régime fermé, le tout pour des régimes dont le contrat se termine fin 2028, avec des discussions en commission au premier semestre 2028, un appel de marché puis des négociations avec les candidats… les perspectives ne sont pas réjouissantes ! Alors **vigilance !**

De quoi parle-t-on ?

La commission Paritaire de suivi des Régimes de retraite (CPSRR) a pour rôle de suivre et émettre des propositions ou avis sur toute question concernant les régimes de retraite supplémentaires des agent.es de droit public.

- Le régime de retraite complémentaire dit fermé concerne les personnes ayant cotisé entre 1991 et 1999 . Portail d'ARIAL CNP : https://www.arialcnp.fr/espace-client/#espaceclient
- Le régime dit ouvert, mis en place à compter du 1er juillet 1999, pour celles et ceux qui sont toujours en activité à France Travail : agent.es de droit public (qui continuent à cotiser) ou ayant opté et qui ont ouvert des droits au titre des années cotisées ; ou encore ex-collègues qui n'ont pas encore pris la retraite.

  Portail de la CNP Retraite : https://retraite-france-travail.cnp.fr/accueil

Même si ces régimes reposent sur de la capitalisation, que la CGT combat, le régime fermé a représenté, pour les agent.es qui y ont eu droit (ou y auront droit jusqu'au dernier bénéficiaire), des revenus non négligeables ; de plus, l'établissement a suspendu l'abondement du « fonds collectif » du régime fermé, alors qu'elle continue à verser pour les agent.es qui cotisent au régime ouvert : ***rien ne peut nous inciter à accompagner la direction dans ses recherches d'économies, voire l'État dans sa politique d'austérité.***

À l'aube d'une négociation relative à la santé et à la prévoyance à France travail et face à un gouvernement qui met à mal la Sécurité sociale et dégrade les retraites par répartition,
Nous appelons tous les agent.es à
se saisir de ces questions et à soutenir
les revendications portées !

LA PROTECTION SOCIALE EST UNE QUESTION TROP IMPORTANTE POUR LAISSER LES MAINS LIBRES À DES ASSUREURS, À UNE DIRECTION QUI ORGANISE LA STAGNATION DE NOS SALAIRES ET TRAITEMENTS, DE NOS CARRIÈRES, LA BAISSE DE NOTRE POUVOIR DE VIVRE !

Rejoignez-nous et Syndiquez Vous !

A Paris, le 8 juillet 2026

CGT France travail - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@francetravail.fr